

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2023-092

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

### Sommaire

### ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2023-03-24-00002 - Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0006 modifiant la	
composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de	
George Sand de Bourges dans le Cher (5 pages)	Page 3
R24-2023-03-24-00003 - Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0007 modifiant la	
composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de	
Saint Amand Montrond dans le Cher (5 pages)	Page 9

# ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher

R24-2023-03-24-00002

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0006 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CHER

#### **ARRETE**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jérôme VIGUIER en tant que directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 30 janvier 2023 ;

**VU** la décision n°2017-DG-DS18-0002 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher;

**VU** l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0004 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2012-DT18-OSMS-CSU-0183 du 20 novembre 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2014-DT18-OSMS-CSU-0014 du 9 juillet 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU-0012 du 24 avril 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU-0013 du 26 mai 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU-0030 du 14 octobre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU-0047 du 11 décembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2016-DD18-OSMS-CSU-0013 du 26 février 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** la délibération n°9 du conseil communautaire de Bourges Plus du 27 juin 2016 portant désignation de Madame Mireille GARON en remplacement de Madame Nicole LOZÉ;

**VU** l'arrêté n° 2016-DD18-OSMS-CSU-0025 du 12 juillet 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2019-DD18-OSMS-CSU-0010 du 4 octobre 2019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2019-DD18-OSMS-CSU-0024 du 10 décembre 2019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2020-DD18-OSMS-CSU-0002 du 12 février 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2020-DD18-OSMS-CSU-0014 du 16 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges ;

**VU** l'arrêté n° 2020-DD18-OSMS-CSU-0025 du 08 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges.

**VU** l'arrêté n°2021-DD18-OSMS-CSU-0015 du 04 octobre 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges.

**VU** l'arrêté n°2021-DD18-OSMS-CSU-0023 du 26 novembre 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges.

**VU** l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0001 du 1<sup>er</sup> février 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher.

**VU** l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0005 du 4 mai 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher.

**VU** l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0003 du 23 mars 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher.

#### **ARRETE**

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier George Sand de Bourges

#### I- <u>Membres avec voix délibérative :</u>

#### En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Solange MION, représentante de la commune de Vierzon;
- Madame Magali BESSARD, représentante du maire de la commune de Bourges;
- Mesdames Irène FELIX, représentante de communauté d'agglomération de Bourges Plus et Marie-Pierre CASSARD, représentante de la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry;
- Madame Marie-Line CIRRE, représentante du conseil départemental du Cher.

#### En qualité de représentants du personnel :

- Madame le docteur Amandine DUBOIS et Monsieur le docteur Adnan CHAFIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Adrien GOBRON et Madame Habiba AZOUZI, représentants désignés par les organisations syndicales ;
- Madame Mélissa GAGNEUX, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

#### En qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le docteur Maryse CLASQUIN et Monsieur Robert MORISSE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire;
- Madame Marie-Thérèse GUILLEMIN (UNAFAM) et Monsieur Vincent FONSAGRIVE (GEDHIF), représentants des usagers désignés par le Préfet du Cher;
- Monsieur Jean-Paul VADROT, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Cher.

#### II- <u>Membres avec voix consultative</u>:

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier George Sand de Bourges;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;

- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher;
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député de la circonscription du centre hospitalier George Sand de Bourges;
- Monsieur Laurent PRIOUX, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.

<u>ARTICLE 2</u>: Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

<u>ARTICLE 3</u>: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

<u>ARTICLE 4</u>: Le directeur du centre hospitalier George Sand de Bourges et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 24 mars 2023
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé: Bertrand MOULIN

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0006 enregistré le 27 mars 2023

# ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher

R24-2023-03-24-00003

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0007 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint Amand Montrond dans le Cher

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CHER

#### **ARRETE**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond dans le Cher

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jérôme VIGUIER en tant que directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 30 janvier 2023 ;

**VU** la décision n°2017-DG-DS18-0002 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à monsieur Bertrand MOULIN en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher;

**VU** l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-N°18-0003 du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2011-DT18-OSMS-CSU-00088 du 12 octobre 2011 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2011-DT18-OSMS-CSU-0167 du 22 novembre 2011 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-CSU-0097 du 6 septembre 2013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-CSU-0106 du 13 novembre 2013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond ;

**VU** l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0001 du 10 janvier 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0012 du 6 mai 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0001 du 6 janvier 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0028 du 29 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond ;

**VU** l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0019 du 10 juin 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0024 du 12 juillet 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2017-DD18-OSMS-CSU-0030 du 9 octobre 2017 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2019-DD18-OSMS-CSU-0011 du 16 octobre 2019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0007 du 3 juin 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0008 du 22 juin 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;

**VU** l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0017 du 8 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

**VU** l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0026 du 18 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

**VU** l'arrêté n°2021-DD18-OSMS-CSU-0012 du 25 août 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

**VU** l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0009 du 7 juillet 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

**VU** l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0005 du 3 mars 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

#### **ARRETE**

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond

#### I- <u>Membres avec voix délibérative :</u>

#### En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Emmanuel RIOTTE, maire de la commune de Saint-Amand-Montrond;
- Monsieur Francis BLONDIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Amand-Montrond;
- Madame Marie-Line CIRRE, représentante du conseil départemental du Cher.

#### En qualité de représentants du personnel :

- Monsieur le docteur Jean-Christophe FLACHAIRE, représentant de la commission médicale d'établissement;
- Monsieur Pascal CAPRA, représentant désigné par les organisations syndicales;
- Monsieur Martial RICHARD, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

#### En qualité de personnalités qualifiées :

- Madame Françoise TEYSSANDIER, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire;
- Madame Dominique TALLAN (Générations Mouvement, Fédération du Cher) et Monsieur Patrick HARRIAU (UDAF 18), représentants des usagers désignés par le Préfet du Cher.

#### II- <u>Membres avec voix consultative</u>:

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire
- Monsieur Christian SIBOULET, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.

- Monsieur Loïc KERVRAN, député de la circonscription où est situé le siège du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond.
- Monsieur Ludovic BEZET, responsable de la trésorerie de Bourges Hôpitaux.

<u>ARTICLE 2</u>: Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

<u>ARTICLE 3</u>: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4: Le directeur par intérim du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 24 mars 2023
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé: Bertrand MOULIN

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0007 enregistré le 27 mars 2023